

Prix de l'énergie :

adhésion renouvelée à un groupement de commandes

Le Conseil municipal a renouvelé l'adhésion au groupement de commandes porté par la Fédération départementale d'énergie du Lot (Territoire d'énergie 46), pour l'achat et la valorisation d'énergies, de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Ce groupement permet à ses membres de profiter notamment de prix d'achat de gros négociés.

En 2022, il a permis à la commune de contenir l'augmentation du prix de l'énergie (+50% contre +400% pour certaines institutions publiques non adhérentes à ce syndicat).



Subventions aux associations

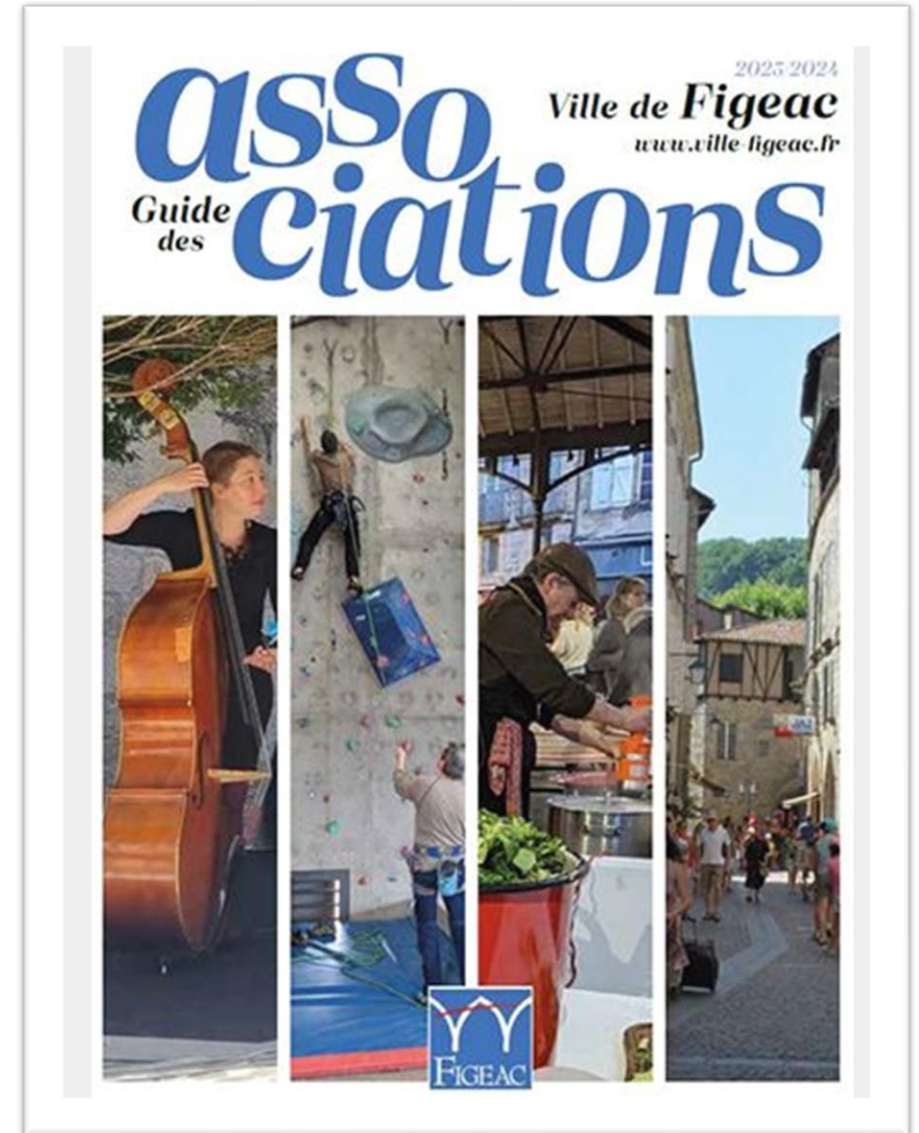
Le Budget 2024 voté en mars dernier prévoyait une enveloppe de 561 000 € pour les subventions 2024 aux **associations figeacoises**.

Le Conseil municipal a procédé à sa répartition individualisée, au regard des dossiers qui lui ont été déposés. Par grande thématique, cela représente :

- ÉDUCATION : 218 949 € (dont 200 000 € pour la Fédération Partir et 10 000 € aux Pupilles de l'Enseignement Public du Lot)
- CULTURE : 185 160 € (dont 133 000 € pour l'organisation du Festival de théâtre)
- ANIMATION : 40 500 € (dont 40 000 € pour les événements du Comité des Fêtes)
- SOCIAL : 39 613 € (dont 10 000 € pour les Sapeurs-Pompiers, 10 000 € pour la Mission locale et 8 000 € pour le Secours populaire)
- AIDE AU COMMERCE : 31 500 € (dont 30 000 € pour les animations de Figeac Cœur de vie)
- SPORT : 22 970 € (dont 10 000 € pour l'Aérodrome Figeac-Livernon)
- ENVIRONNEMENT DURABLE : 10 600 € (dont 6 000 € pour la gestion du jardin partagé de l'association Declam')
- ANCIENS COMBATTANTS : 2 200 €
- MOBILITÉS : 2 000 € pour Figeac Eco Mobilité



Conseil municipal 2024 Ville de Figeac n°3 – 3 juin 2024



Energies renouvelables : définition de zones d'accélération

Pour rattraper le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, la loi du 10 mars 2023 institue des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAER), définies par les communes.

Le Conseil municipal approuve l'identification des deux ZAER suivantes :

- parcelles de la Zone artisanale PECH D'ALON pour un projet solaire au sol d'intérêt collectif
- avenue du Général de Gaulle pour la réalisation d'un hangar logistique à destination des Services techniques municipaux



Site classé des Pratges :

Adoption du programme de l'opération d'aménagement

Le Conseil municipal a donné son feu vert pour l'utilisation des crédits prévus dans le Budget Primitif 2024 voté en mars dernier, dans le cadre du projet global de réaménagement de la Plaine des Pratges. Les travaux devraient débuter à l'automne.

Parmi les aménagements prévus :

- Un **ensemble de grandes prairies arborées**, propices au repos, aux échanges intergénérationnels et à la pause pique-nique, grâce au renouvellement du mobilier urbain,
- Un **réseau de circulations douces de type cheminements piétons et voie-verte** en remplacement de l'espace routier actuel,
- Le **déplacement de la zone skate-park** en partie sur le 4^e court de tennis hors d'usage, **avec un nouvel ensemble comprenant une aire de street et un bowl**,
- Le **réaménagement de l'aire de jeux**, avec l'installation de nouveaux équipements
- La **rénovation du 3^e court de tennis**,
- Le **réaménagement des berges du Célé** pour permettre à chacun d'en profiter pleinement (promenade, pique-nique au bord de l'eau...).



Conseil municipal 2024 Ville de Figeac n°3 – 3 juin 2024



Espaces sans tabac

Pour protéger la santé des jeunes Figeacois, la Ville a conclu une convention avec la Ligue contre le cancer afin de labelliser « Espace non-fumeur » les espaces publics suivants :

- École maternelle Jean Marcenac
- École maternelle Jean Moulin
- École maternelle Maurice Lacalmontie
- École élémentaire Paul Bert
- École élémentaire Jacques Chapou
- École élémentaire Louis Barrié
- École maternelle et élémentaire Jeanne d'Arc
- Crèche intercommunale « Les Petits Loups »
- Collège Marcel Masbou et son plateau sportif



Aides financières à l'amélioration de l'habitat

Axe 1 Action Cœur de ville

La Ville subventionne les propriétaires réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat dans le centre-historique.

L'objectif de ces travaux peut être de plusieurs ordres : économies d'énergies, autonomie, maintien à domicile, occupation d'un logement vacant.

Le Conseil municipal a octroyé une aide à 2 propriétaires pour un montant total de 16 857 €.

Pour rappel, en 2023, 12 propriétaires ont ainsi été aidés pour un montant total de 50 310 € de subventions communales.



Projet éducatif territorial (PEDT)

Renouvellement pour la période 2024-2027

Comme l'équipe municipale s'y était engagée, elle a procédé à l'évaluation concertée du PEDT des 3 années écoulées. Grâce au travail mené par l'Université Rurale Quercy Rouergue (URQR), une feuille de route est proposée et adoptée pour les 3 années à venir.

Cette feuille de route tient compte, sous forme de fiches actions, des propositions formulées au cours d'ateliers par les parents, les enseignants, les intervenants et les élus. Elle sera suivie par un comité de pilotage.



Restaurant de l'IUT

Participation aux frais de fonctionnement

Le Conseil municipal reconduit la convention de partenariat d'une durée de 3 ans pour l'amélioration des conditions de vie étudiante du site universitaire de la commune.

Par cette convention, le CROUS s'engage à assurer l'exploitation du restaurant de l'IUT, en échange du versement par la Ville d'une subvention de fonctionnement annuelle de 32 000 €.

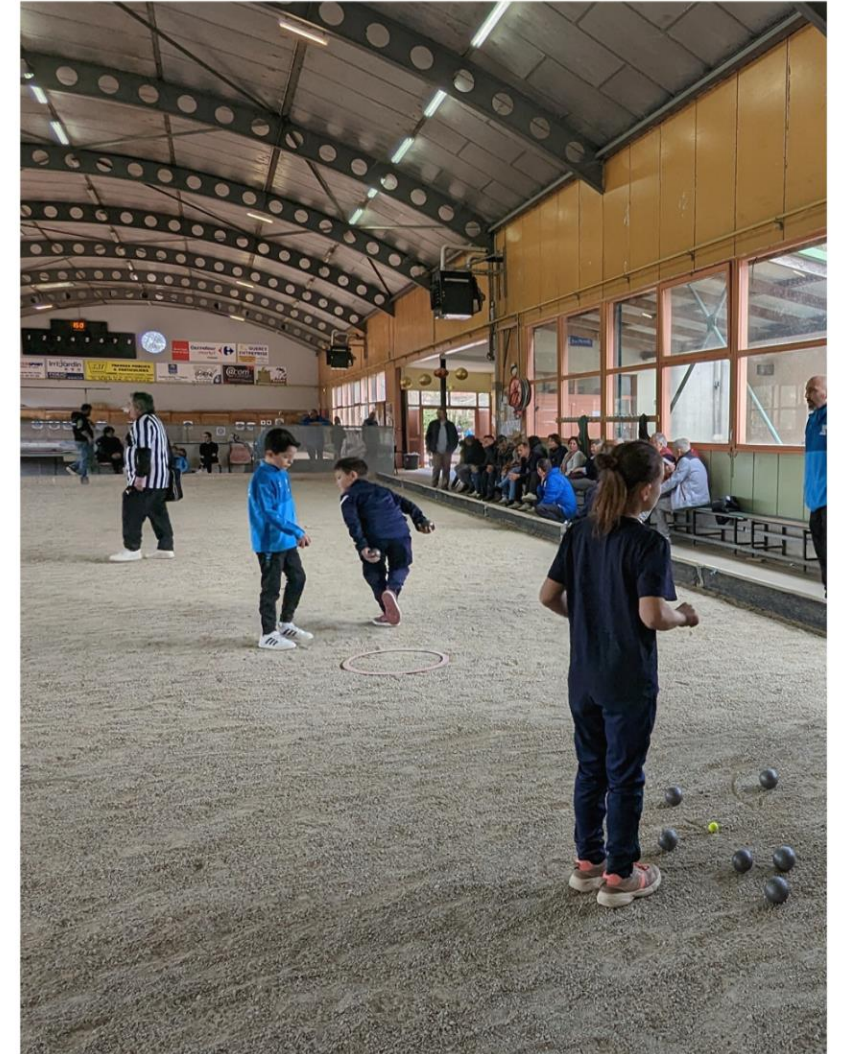


Boulodrome Jean Pramil

Nouvelles conditions d'utilisation

Dans la continuité des nouvelles conditions d'utilisation des salles communales actées par délibération du 18 décembre dernier, le Conseil municipal revoit les modalités d'utilisation du boulodrome Jean Pramil :

- en confiant la gestion des plannings à l'Office intercommunal du Sport (OIS)
- en instaurant un tarif de 100 € par an pour les clubs de pétanque utilisateurs (+ 20 € par licencié pour les associations n'ayant pas leur siège à Figeac)



Soutien au club fanion

La Ville apporte son soutien financier à l'association Groupe Sportif Figeacois (GSF) pour l'organisation du premier match de l'équipe féminine de la saison 2024/2025.

Le montant de ce parrainage s'élève à 1 800 €.



Pôle d'échange multimodal (PEM) – Gare de Figeac

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un pôle d'échange multimodal dans le périmètre de la gare ferroviaire, la Ville saisit l'opportunité d'acquérir pour 88 400 € les biens suivants appartenant à la SNCF :

- La maison située 1 place de la Gare
- Un garage et son terrain d'assise situé en bordure de la voie ferrée

